

# Projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol

Localisé au sein du dépôt pétrolier de Gargenville, sur les communes de **Gargenville** et **Issou** (Yvelines)

---

Notice décrivant le terrain et présentant le projet (PC4)

---

Sommaire

---

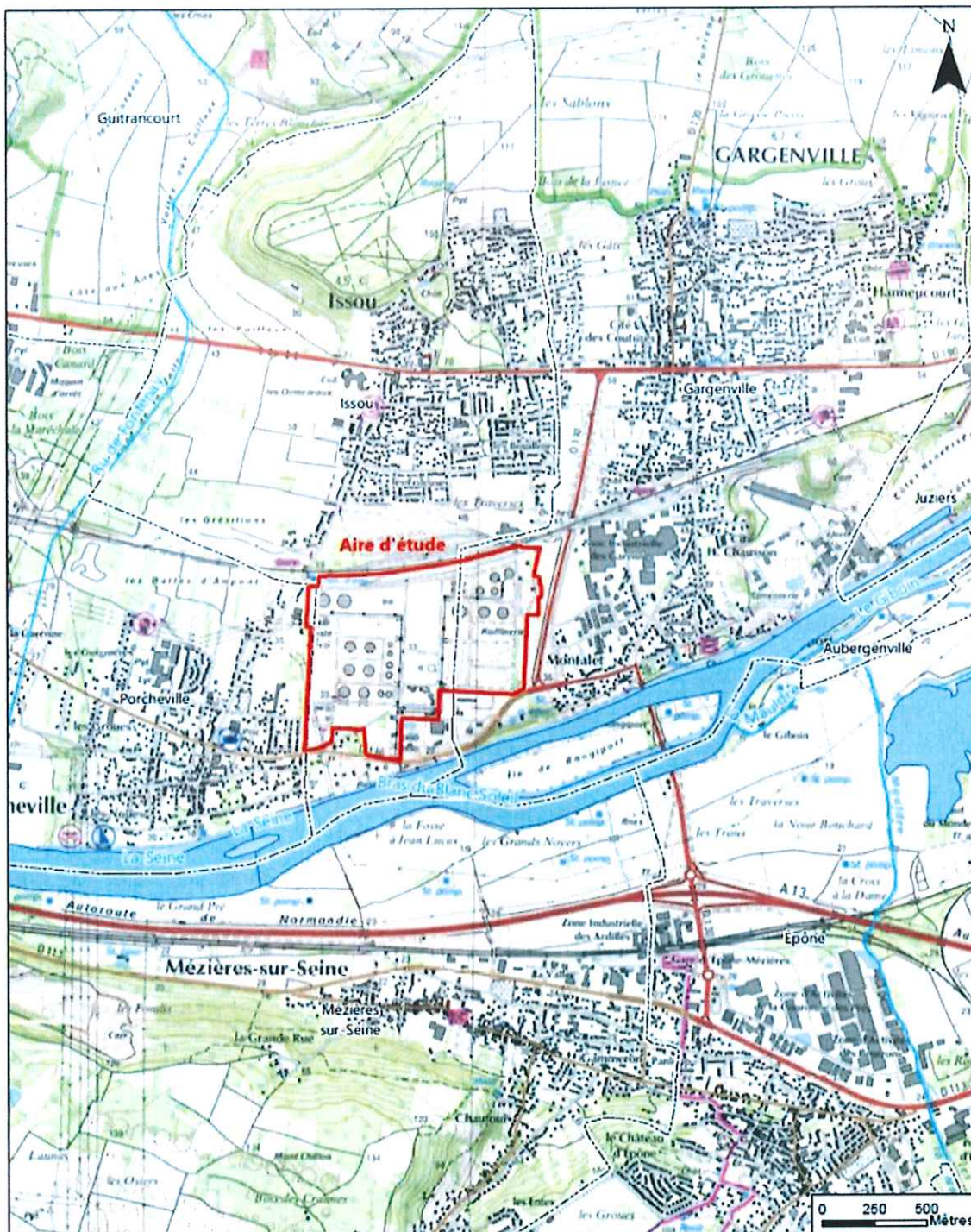
- 1) L'état initial du terrain et de ses abords
  - 1.1. Situation
  - 1.2. Contexte foncier
  - 1.3. Réglementation
  - 1.4. Desserte
  - 1.5. Végétation
  - 1.6. Hydrographie
  - 1.7. Environnement
  
- 2) Parti d'insertion du projet dans son environnement, prise en compte des paysages
  - 2.1. Parti d'insertion
  - 2.2. Prise en compte des paysages
  - 2.3. Traitement des constructions, des clôtures, des aménagements situés en limite de terrain
  - 2.4. Matériaux et couleur des constructions
  - 2.5. Traitement des espaces libres et des plantations
  - 2.6. Organisation et aménagement des accès au terrain, aux constructions et aux aires de stationnement, desserte par les réseaux

barbaritobancel  
architectes  
33 Rue Proudhon 75012 Paris  
Iva FR01538772302  
siret 53877230200013  
ordre national S14994  
P/O ZAKARIA  
CHEDDADI

# 1 ETAT INITIAL DU TERRAIN ET DE SES ABORDS

## 1.1 SITUATION

La présente notice concerne le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur le dépôt pétrolier de Gargenville dans les Yvelines.



PLAN DE SITUATION

L'emprise foncière du projet est composée de 41 parcelles réparties sur les communes de Gargenville et Issou.

## 1.2 CONTEXTE FONCIER

Le site s'étend, en termes de cadastre, aux parcelles suivantes sur la commune de Gargenville et Issou :

- Gargenville : 000 AB : 21 et 30
- Issou :
  - 000 B : 641 / 648 / 649 / 769 / 771 / 773 / 948
  - 000 ZE : 5 / 6 / 7 / 8 / 9 / 10 / 11 / 12 / 13 / 14 / 15 / 18 / 19 / 21 / 22 / 23 / 24 / 27 / 28 / 29 / 30 / 31 / 32 / 33 / 34 / 35 / 36 / 42 / 43 / 45 / 48 / 75

Les parcelles appartiennent au Dépôt Pétrolier de Gargenville, qui appartient lui-même au Groupe Total.

## 1.3 REGLEMENTATION

Les communes de Gargenville et Issou sont dotées de Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) approuvés respectivement en décembre 2013 et le 8 février 2018. Selon le plan de zonage de la commune de Gargenville et de Issou, le site se situe en zone Ui, compatible avec la construction d'une centrale photovoltaïque.

En effet, à Gargenville, ce zonage autorise l'implantation de projets d'intérêt général. Or, la centrale photovoltaïque va permettre de produire de l'électricité verte qui sera consommée sur le territoire et donc va permettre de réduire la dépendance aux énergies fossiles de ce territoire.

A Issou, cette zone correspond aux espaces destinés à l'accueil des activités économiques et industrielles ou liées au réseau de transport ferré. Ainsi, la production d'électricité en vue de sa revente sur le marché est bien une activité économique.

## 1.4 DESSERTE

A l'intérieur du dépôt pétrolier, plusieurs chemins de circulation sont aménagés. Ils sont soit goudronnés, soit caillouteux. De nouvelles pistes seront créées pour accéder aux installations. Elles auront une emprise d'environ 5 m de large et feront au total moins de 1500m.

## 1.5 VEGETATION

Ci-dessous est présentée la carte des habitats naturels dominants.



### 1.6 HYDROGRAPHIE

La Seine passe à 200 m au sud de l'aire d'étude, le Ru de Fontenay à 1,5 km à l'ouest de l'aire d'étude. Le terrain au droit du site présente une pente du nord-est vers le sud-ouest, ce qui laisse envisager un écoulement de la nappe vers le sud-ouest.

Il n'y a pas de captage d'eau à proximité.

L'aire d'étude s'inscrit dans le territoire du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin de la Seine ;

### **1.7 ENVIRONNEMENT**

Le site d'implantation du projet de centrale solaire photovoltaïque au sol est le Dépôt Pétrolier de Gargenville, exploitée par TOTAL RAFFINAGE FRANCE.

La raffinerie est classée SEVESO 3 seuil haut au titre des installations classées pour l'environnement. Créé en 1968, le dépôt pétrolier de Gargenville sert essentiellement de dépôt de pétrole brut et de divers produits raffinés.

Les autres points environnementaux seront abordés dans une étude d'impact jointe au dossier.

## **2 PARTI D'INSERTION DU PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT, PRISE EN COMPTE DES PAYSAGES**

### **2.1 PARTI D'INSERTION**

Le projet visant à optimiser l'utilisation de l'énergie solaire, son orientation et donc son insertion sont intimement dépendantes des performances optimales des installations, à savoir :

- orientation de l'axe des tables : Nord-Sud,
- implantation des panneaux solaires sur des structures porteuses (tables) rectangulaires suivant la course du soleil (inclinaison Est-Ouest) de plus grande longueur dans le sens Nord-Sud,
- assemblages de ces structures selon des bandes longitudinales Nord-Sud (rangées)
- mise en place de différentes rangées de bandes de panneaux solaires parallèlement les unes aux autres.

La perception paysagère du site est limitée depuis ses abords, toutefois une clôture sera mise en place afin de masquer le site. Les bâtiments en béton préfabriqués peuvent être peints dans des teints blanc ou beige pour mieux se fondre dans le paysage environnant.

### **2.2 PRISE EN COMPTE DES PAYSAGES**

La topographie autour de l'aire d'étude est à l'image de la région et présente de nombreuses collines plus ou moins élevées. Les abords immédiats du site restent majoritairement ruraux et naturels, avec la présence de bosquets voire d'aire boisées. La hauteur moindre des installations (moins de 5 m) et la présence de nombreux écrans végétaux limitent la visibilité du site.

La proposition d'aménagement s'inscrit dans les recommandations et dans les conclusions d'une étude d'impact environnemental qui a été effectuée spécifiquement.

## **2.3 TRAITEMENT DES CONSTRUCTIONS, DES CLOTURES, DES AMENAGEMENTS SITUES EN LIMITE DE TERRAIN**

Il n'est pas prévu de construction en limite de propriété, mis à part le poste de livraison pour ENEDIS.

Une clôture rigide d'une hauteur de 2m minimum délimitant l'emprise des sites exploités sera également installée ; elle sera de type grillage rigide soudé.

## **2.4 MATERIAUX ET COULEUR DES CONSTRUCTIONS**

Les bâtiments abritant les installations techniques sont des modèles standards préfabriqués. Ils pourront être peints dans des teints blanc ou beige pour mieux se fondre dans le paysage environnant.

Les structures supports des panneaux solaires seront en métal inoxydables (aluminium ou acier galvanisé).

## **2.5 TRAITEMENT DES ESPACES LIBRES ET DES PLANTATIONS**

Le terrain d'implantation des panneaux ne fera l'objet d'aucun traitement et sera ainsi favorable au développement de la végétation sous les panneaux en phase d'exploitation, créant ainsi un milieu favorable pour la réalisation d'une ou plusieurs parties du cycle biologique d'espèces de milieux ouverts.

La topographie du site sera conservée favorisant ainsi le développement ponctuel d'eaux stagnantes.

Le site fera l'objet d'un débroussaillage régulier afin d'éviter le risque d'incendie mais également le recouvrement des panneaux par la végétation. Le fauchage mécanique manuel sera privilégié hors période de reproduction des espèces. L'utilisation des produits phytosanitaires est interdite.

## **2.6 ORGANISATION ET AMENAGEMENT DES ACCES AU TERRAIN, AUX CONSTRUCTIONS ET AUX AIRES DE STATIONNEMENT, DESERTE PAR LES RESEAUX.**

Le site étant un site sensible au niveau de la sûreté, l'accès à la centrale photovoltaïque se fera par l'entrée principale du dépôt pétrolier et l'ensemble des personnes accédant à la centrale devra se soumettre aux dispositifs de contrôles à l'entrée du site. Le site est accessible 24h/24 et des accès pompiers sont déjà en place.

L'accès aux installations sera assuré par des pistes. Les pistes auront une emprise d'environ 5 m de large et pourront être élargies au besoin dans les virages pour faciliter le passage des véhicules plus encombrants. Les espaces entre les structures ne seront pas empierrés ni imperméabilisés, mais permettront également d'accéder aux installations pour les opérations de maintenance.

Les pistes internes à la centrale, ainsi que les aires de grutages des postes électriques, seront faites avec des matériaux perméables et drainants. Les espaces laissés libres seront utilisés

ponctuellement par des véhicules légers pour effectuer les travaux d'exploitation et de maintenance mais ne feront l'objet d'aucun aménagement particulier pour ces déplacements.

Concernant la desserte par les réseaux :

Le projet sera raccordé au réseau Enedis dans un local poste de livraison, situé en limite de propriété. À la sortie de la centrale solaire, au niveau de la structure de livraison, une liaison avec le réseau public d'électricité sera réalisée par ENEDIS (anciennement ERDF).

Le projet sera raccordé au réseau filaire de France-télécom.

Le projet ne sera pas raccordé au réseau d'eau potable ni d'assainissement mais au réseau existant d'évacuation des eaux pluviales. Le traitement des eaux pluviales ne sera pas modifié, le réseau en place sera conservé.

